

Bruxelles, le 25 février 2025

A l'attention du Collège des Bourgmestre et  
Echevin.e.s et des Secrétaires communaux et  
communales

**Direction ATL - Service AES**  
A. Cognaux et K. Urganci  
Secrétariat : 02/542.15.69  
Gaëlle Olligschlaëger  
Accueil-extrascolaire@one.be

**Concerne :** ONE - Tour d'horizon relatif au dispositif de coordination ATL pour l'année  
2025

Comme 252 autres communes en Fédération Wallonie-Bruxelles, votre commune fait vivre le dispositif de coordination ATL sur son territoire. Depuis 2019, l'ONE vous écrit annuellement pour mettre en évidence des temps forts et des projets en lien direct avec la coordination ATL (CATL).

Nous avons le plaisir d'entamer ce courrier par **deux annonces** propices à l'essor de l'accueil temps libre : le **projet pilote** « responsable de projet » (action 1) et « accessibilité formation » (action 2) et la reprise prochaine des travaux de la **réforme ATL**.

Dans son premier volet (action 1), le projet pilote qui vient d'être lancé par l'ONE, permettra de **renforcer la fonction de responsable de projet** dans l'accueil extrascolaire (AES) de type 1, via le financement des postes. Le budget disponible couvrira environ 10 % des besoins des opérateurs AES de type 1. Il s'agit d'une étape importante pour renforcer la professionnalisation du secteur et mettre en avant cette fonction essentielle. Actuellement, ce sont souvent des directions d'école qui assument ce rôle, sans temps de travail dédié particulièrement aux tâches attendues en accueil extrascolaire.

Dans son second volet (action 2), le projet pilote permettra aussi de **soutenir la dynamique de formation** des opérateurs AES de type 1, au moyen d'un forfait « accessibilité formation ». Les opérateurs AES sont tenus de faire suivre à leur personnel (accueillant.e.s et responsables de projet) des formations continues à hauteur de 50 heures par période de 3 ans. Régulièrement, ces opérateurs peinent à respecter cette obligation, ce qui les met en difficulté pour conserver leur agrément de l'ONE. Au-delà de l'obligation légale, la formation continue est avant tout un levier d'amélioration de la qualité de l'accueil, un processus de remise en question et de développement des connaissances et compétences, au bénéfice des équipes et des enfants.

Nous vous encourageons vivement à vous saisir des opportunités qui s'ouvrent avec ce projet pilote ! Non seulement pour votre commune si elle est opérateur AES, mais aussi pour les autres opérateurs AES de type 1 agréés actifs sur votre territoire. L'ONE a transmis toutes les informations utiles aux opérateurs AES de type 1 et aux coordinations ATL. Nous organiserons **deux séances d'information en visioconférence les 11 et 17 mars**.

**Quant à la réforme ATL, ses travaux reprendront à court terme.** Les résultats du projet pilote alimenteront certainement les réflexions menées dans ce cadre. D'après la déclaration de politique communautaire (DPC), « cette réforme doit viser à améliorer la qualité de l'ATL et son accessibilité, à proposer des horaires répondant davantage aux besoins des parents, à mieux articuler la politique éducative mêlant scolaire et temps libre, à professionnaliser davantage le secteur et visibiliser son impact sur le bien-être des enfants et des familles. »<sup>1</sup>

L'actualité de ce début d'année 2025 est aussi marquée par le **renouvellement des commissions communales de l'accueil (CCA)**. A la suite des élections communales du 13 octobre 2024, chaque commune doit renouveler la composition de sa CCA, pour les cinq composantes (conseil communal, écoles, familles, opérateurs « ONE » et opérateurs et associations « ATL » au sens large).

L'ONE vous a transmis une nouvelle brochure au début de l'été 2024 : « A la découverte de la CCA ! ». Le chapitre III de cette brochure vous détaille les règles à respecter pour renouveler votre CCA. L'échéance est fixée au 13 avril 2025 pour la transmission de votre dossier de renouvellement de CCA à l'ONE, sur le portail [pro.one.be](http://pro.one.be). Pour rappel, la coordinatrice ou le coordinateur accueil (CAL) de l'ONE fait partie intégrante de la CCA. Veillez à l'inviter systématiquement aux réunions de CCA, suffisamment à l'avance. De manière générale, le ou la CAL de l'ONE est une personne-ressource vers laquelle vous pouvez vous tourner pour les questions ATL.

Pour près d'une commune sur deux, l'année 2025 est aussi l'année du **renouvellement du programme de coordination locale pour l'enfance (CLE)**. Pour certaines communes, il y a donc une superposition du renouvellement de la CCA et du renouvellement du programme CLE. Nous attirons ici l'attention à accorder au soutien de la coordination ATL dans les actions à mener pour faire aboutir ces deux renouvellements.

Comme vous le constatez, **l'année 2025 se place sous le signe du nouveau**. Pour cette raison, nous vous invitons à **mettre l'accent plus que jamais sur les missions de base de coordination ATL**. Sur le temps de travail que l'ONE subventionne, la coordination ATL doit accorder la priorité aux tâches qui découlent de sa définition de fonction. Cela se traduit par exemple par des rencontres régulières avec les acteurs de terrain, pour alimenter l'état des lieux du programme CLE, motiver à devenir membre de la CCA ou informer sur le projet pilote dont il est question plus haut. Cela signifie aussi des participations régulières aux réunions de la plateforme régionale des coordinations ATL. Ces réunions sont l'occasion d'un partage d'expériences, de ressources, d'information et aussi de création de projets au bénéfice des acteurs ATL actifs dans les communes. A titre d'illustration, l'APEF (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) et l'ONE se sont associés pour mener un atelier autour de la formation continue, en plateforme des coordinations ATL. Les coordinations ATL ont ainsi pu (re)découvrir l'outil [www.notreplandeformation.be](http://www.notreplandeformation.be) qui soutient la dynamique de formation des opérateurs d'accueil. Elles sont ainsi mieux outillées pour accompagner les opérateurs actifs dans votre commune. L'ONE vous recommande vivement de faire en sorte que votre coordination ATL participe régulièrement aux réunions ou événements de ce type (organisés par l'ONE, par la plateforme communautaire des coordinations ATL, etc.).

---

<sup>1</sup> Extrait de la page 47 de la DPC du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2024-2029, dans la section « La finalisation de la réforme de l'accueil temps libre ».



En ce début de mandature communale, les coordinations ATL et l'ONE ont un rôle à jouer dans **l'information des nouvelles et nouveaux élu.e.s et des nouveaux membres de la CCA**. Adressez-vous à votre coordination ATL pour mieux connaître les réalités et enjeux propres au secteur ATL dans votre commune. Elle est une source d'informations précieuses pour mener une politique de l'accueil cohérente sur votre territoire.

L'ONE se mobilise également pour informer au mieux les autorités communales sur le secteur ATL. Des agents de la Direction ATL participent à des événements organisés spécifiquement à destination des mandataires locaux et membres des administrations communales. En outre, l'ONE tiendra un stand au Salon Municipalia au WEX de Marche-en-Famenne les 17 et 18 avril.

Pour terminer ce courrier, quelques mots sur la **digitalisation de l'ONE** qui se poursuit. L'outil **my.one.be**, à destination du grand public, se déploie et met en avant les coordinations ATL et les opérateurs ATL agréés ou reconnus par l'ONE en accueil extrascolaire, centres de vacances et écoles de devoirs.

Les fonctionnalités disponibles sur **pro.one.be**, à destination des professionnel.le.s, se développent et s'affinent. L'entrée « documentation » sur **pro.one.be** permet depuis peu d'accéder aisément à des circulaires, décrets, arrêtés, brochures, appels à projet, etc. directement en lien avec le secteur concerné. Nous vous encourageons à explorer ce catalogue de ressources et peut-être à (re)découvrir des outils utiles aux actions menées dans l'accueil temps libre.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s, Mesdames les Secrétaires communales et Messieurs les Secrétaires communaux, à l'expression de notre meilleure considération.

Signé par 'GOKALP Meryem' le  
25/02/2025 18:35 +01:00



Laurent MONNIEZ  
Administrateur général f.f.

